



Accompagnement administratif et gestion financière

■ France services : www.france-services.gouv.fr

Service d'accueil et d'accompagnement dans les démarches administratives et mise à disposition d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques. (9 partenaires : Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale des allocations familiales, Mutualité sociale agricole, La Poste)

Site de Vieillevigne

1 place de la mairie

02.40.32.59.17.

accueilfranceservices@vieillevigne44.com

Site de Vallet

3, boulevard Stéphane Pusterle

02.40.41.39.48.

vallet@france-services.gouv.fr

Site de Haute-Goulaine

15 place Beau soleil

02.55.11.43.31

haute-goulaine@france-services.gouv.fr

■ Le Centre Communal d'Action Sociale CCAS :

Chaque commune dispose d'un CCAS qui propose un ensemble de services pour faire face aux situations de précarité ou de difficultés sociales touchant différents publics comme les personnes âgées. Les habitants de la commune y sont conseillés sur leurs droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux. En fonction des missions confiées au CCAS, un accompagnement peut leur être proposé.

Consulter la mairie de votre lieu de domiciliation.

■ L'Espace Départemental des Solidarités EDS

Il regroupe différents services du Département qui agissent concrètement en faveur des tous les habitant-es, de tout âge et toutes problématiques sociales confondues, confronté-es à des difficultés matérielles, financières, sociales... On peut y rencontrer des **assistants sociaux et des secrétaires médico-socials** qui accompagnent les habitants du territoire dans leurs démarches administratives et financières.

Sur le secteur couvert par le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine, il est possible de contacter l'EDS Clisson/Aigrefeuille sur Maine qui dispose de 2 sites d'accueil :

02.40.54.02.12

eds.clisson-aigrefeuille@loire-atlantique.fr

Site de Clisson

1 rue François II

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15
et de 14h à 17h15 sauf le mardi
après-midi

Site d'Aigrefeuille sur Maine

4 rue Lavoisier

Sur rendez-vous :
Les Lundis et jeudis de 9h à 12h15 et
de 14h à 17h15

■ Les mesures de protection juridique des majeurs

Pour des personnes en situation de vulnérabilité du fait d'une altération de leurs facultés, il est possible de demander une mesure de protection juridique. Plusieurs modes de protection existent :

- **Habilitation judiciaire pour représentation du conjoint**

L'habilitation du conjoint permet à l'un des époux de représenter l'autre, et d'agir ainsi en son nom.

- **Habilitation familiale**

L'habilitation familiale permet à un proche (descendant, ascendant, frère ou sœur, époux ou épouse, concubin, partenaire de Pacs) de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté.

- **Mandat de protection future**

Toute personne majeure ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ou d'une habilitation familiale peut désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour la représenter.

Le jour où la personne ne sera plus en état, physique ou mental, de pourvoir seule à ses intérêts, le mandataire pourra protéger les intérêts personnels et/ou patrimoniaux du mandant. Les parents peuvent aussi utiliser le mandat pour leur enfant souffrant de maladie ou de handicap.

- **Sauvegarde de justice**

La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique de courte durée qui permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes. Cette mesure est prononcée préalablement à une tutelle ou une curatelle.

- **Tutelle, curatelle**

Après une consultation auprès d'un médecin assermenté par le tribunal, le juge des tutelles peut désigner un proche ou un organisme pour représenter (tutelle) ou assister (curatelle) la personne dans tout ou partie des actes administratifs.

Pour en savoir plus....

ISTF 44 - Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux de Loire Atlantique vous informe sur les différents dispositifs de protection pour une personne vulnérable et vous apporte un soutien dans vos missions. (Accueil téléphonique, réunions d'information, échanges, orientation, soutien technique, Permanences sur Vallet...)

istf44@outlook.fr 02.72.88.33.10